

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Bromatrol

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: 55/14/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0006244-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	7
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	10
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	12
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	12
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	12
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	14
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	14
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	14
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	14
5. Conditions générales d'utilisation	15
5.1. Consignes d'utilisation	15
5.2. Mesures de gestion des risques	17
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	17
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	17
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	18
6. Autres informations	18

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Bromatrol

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Rentokil Initial Limited
	Adresse	Hazel House Millennium Park - Naas Irlande
Numéro de l'autorisation	55/14/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0006244-0000	
Date de l'autorisation	02/07/2014	
Date d'expiration de l'autorisation	18/03/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Rentokil Initial Supplies
Adresse du fabricant	Webber Road Knowsley Industrial Park L33 7SR Liverpool Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Webber Road Knowsley Industrial Park L33 7SR Liverpool Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	12 - Bromadiolone
Nom du fabricant	Pelgar International Ltd
Adresse du fabricant	Unit 13 Newman Lane Industrial Estate Newman Lane GU34 2QR Alton Hampshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	NA Namesti 410 28401 Kutna Hora République tchèque
Substance active	12 - Bromadiolone
Nom du fabricant	Liphatech S.A.S
Adresse du fabricant	Bonnel-BP3 47480 Pont-du-casse France
Emplacement des sites de fabrication	Halebank WA8 8NS Widnes Royaume-Uni

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0.005

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Peut nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée --.
--------------------------	--

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Porter des gants de protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris et rats – Professionnels qualifiés– Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Mus musculus-House mouse-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles|Exemple: rongeurs
Mus musculus-House mouse-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Domaine d'utilisation

Intérieur
A l'intérieur des bâtiments.

Méthode(s) d'application

En boîtes d'appâts -
- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés.
- Points d'appâtage couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Appât: Mus musculus (souris domestiques) - Forte infestation: Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appâtage. Rattus norvegicus (rat brun) - Forte infestation: Jusqu'à 250 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 250 g d'appât par point d'appâtage. - 0 -
Souris
Forte infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5

	mètres Faible infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres Rats Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	Sachets en plastique dans un tube en plastique (sachets de 50 g, 100 g et 150 g) - 3 à 12 kg Grains en vrac dans un seau en plastique - 3 à 10 kg Grains en vrac dans un sac en plastique - 3 à 10 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter la sélection d'une population résistante.
- Suivez les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de réinfestation.
- Pour réduire le risque d'intoxication secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque les points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et rats – Professionnels qualifiés – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-House mouse-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles Exemple: rongeurs Mus musculus-House mouse-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	En boîtes d'appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés - Points d'appâtage couverts et protégés - Application directe d'un appât prêt à l'emploi dans le terrier
Taux et fréquences d'application	Appât: Mus musculus (souris domestiques) - Forte infestation: Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appâtage. Rattus norvegicus (rat brun) - Forte infestation: Jusqu'à 250 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 250 g d'appât par point d'appâtage. - 0 - Souris Forte infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5

	mètres Faible infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres Rats Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât tous les 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	- Sachets en plastique dans un tube en plastique (sachets de 50 g, 100 g et 150g) - 3 à 12 kg - Grains en vrac dans un seau en plastique - 3 à 10 kg - Grains en vrac dans un sac en plastique - 3 à 10 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer les appâts présent dans les points d'appâtage qui ont été altérés par l'eau ou contaminés par des saletés.
- Retirer le produit restant au terme de la période de traitement [sauf en ce qui concerne l'utilisation directe du produit dans les terriers]
 - Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter la sélection d'une population résistante.
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât ressorte ou se disperse.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition des espèces non cibles
- Suivez les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'intoxication secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de

contrôle se sont révélées insuffisantes.
 - La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.
 - Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque les points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes de drainage des eaux (par exemple. rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation), s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- A la fin du traitement, éliminer les appâts non consommés et l'emballage conformément à la réglementation locale

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Rats – Professionnels qualifiés – Zones ouvertes extérieures

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Brown rat-Juveniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Extérieur Zones ouvertes extérieures
Méthode(s) d'application	En boites d'appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés - Points d'appâtage couverts et protégés - Application directe d'un appât prêt à l'emploi dans le terrier

Taux et fréquences d'application

Rattus norvegicus (rat brun) - Forte infestation: Jusqu'à 250 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 250 g d'appât par point d'appâtage.. - 0 - Rats
Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât tous les 5 mètres
Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât tous les 10 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Dimensions et matériaux d'emballage

- Sachets en plastique dans un tube en plastique (sachets de 50 g, 100 g et 150 g) - 3 à 12 kg
- Grains en vrac dans un seau en plastique - 3 à 10 kg
- Grains en vrac dans un sac en plastique - 3 à 10 kg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer les appâts présent dans les points d'appâtage qui ont été altérés par l'eau ou contaminés par des saletés.
- Retirer le produit restant au terme de la période de traitement [sauf en ce qui concerne l'utilisation directe du produit dans les terriers]
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition des espèces non cibles.
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter la sélection d'une population résistante.
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât ressorte ou se disperse.
- Suivez les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation conformément au code de bonnes pratiques en vigueur.
- Pour réduire le risque d'intoxication secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité des eaux de surface (par exemple, des rivières, des étangs, des canaux d'eau, des digues, fossés d'irrigation) ou des systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Rats – Professionnels qualifiés – égouts

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Brown rat-Juveniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Overig Égouts
Méthode(s) d'application	En boites d'appâts - - Appâts prêts à l'emploi à utiliser dans les points d'appâtage inviolables - Points d'appâtage couverts et protégés

Taux et fréquences d'application	Rattus norvegicus (Brown rat) : Jusqu'à 300g par bouche d'égout. - 0 - Rats jusqu'à 300g par bouche d'égout
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	- Sachets en plastique dans un tube en plastique (sachets de 50 g, 100 g et 150 g) - 3 à 12 kg - Grains en vrac dans un seau en plastique - 3 à 10 kg - Grains en vrac dans un sac en plastique - 3 à 10 kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.
- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- N'utilisez pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé
- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Gardez le produit fermé et non exposé à la lumière directe du soleil
- Stocker dans les endroits dont l'accès est interdits aux enfants, aux oiseaux, aux animaux de compagnie et aux animaux de ferme
- Durée de conservation: 2 ans

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris et rats – Utilisateurs professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-House mouse-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-House mouse-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	En boîtes d'appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	Appât: Mus musculus (souris domestiques) - Forte infestation: Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appâtage. Rattus norvegicus (rat brun) - Forte infestation: Jusqu'à 250 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 250 g d'appât par point d'appâtage. - 0 % - Souris Forte infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres Rats Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

- Sachets en plastique dans un tube en plastique (sachets de 50 g, 100 g et 150 g) - 3 à 12 kg
- Grains en vrac dans un seau en plastique - 3 à 10 kg
- Grains en vrac dans un sac en plastique - 3 à 10 kg

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris: Les points d'appâtage doivent être visités au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et ensuite au moins une fois par semaine, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appâts sont intactes et pour enlever les corps des rongeurs. Remplissez l'appât si nécessaire.
- Pour les rats: Les points d'appâtage doivent être visités seulement 5 à 7 jours au début du traitement et ensuite au moins une fois par semaine, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appât sont intactes et pour enlever les corps des rongeurs. Remplissez l'appât si nécessaire.
- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque les points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Souris et rats – Utilisateurs professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-House mouse-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-House mouse-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	En boîtes d'appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appâtage sécurisées
Taux et fréquences d'application	Appât: Mus musculus (souris domestiques) - Forte infestation: Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appâtage. Rattus norvegicus (rat brun) - Forte infestation: Jusqu'à 250 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 250 g d'appât par point d'appâtage. - 0 - Souris Forte infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres Rats Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	- Sachets en plastique dans un tube en plastique (sachets de 50 g, 100 g et 150g) -

3 à 12 kg
- Grains en vrac dans un seau en plastique - 3 à 10 kg
- Grains en vrac dans un sac en plastique - 3 à 10 kg

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts contre les conditions atmosphériques (par exemple la pluie, la neige, etc.). Placez les points d'appâtage dans les zones non-inondable.
- Pour les souris: Les points d'appâtage doivent être visités au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et ensuite au moins une fois par semaine, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appâts sont intactes et pour enlever les corps des rongeurs. Remplissez l'appât si nécessaire.
- Pour les rats: Les points d'appâtage doivent être visités seulement 5 à 7 jours au début du traitement et ensuite au moins une fois par semaine, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appât sont intactes et pour enlever les corps des rongeurs. Remplissez l'appât si nécessaire.
- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité des eaux de surface (par exemple, des rivières, des étangs, des canaux d'eau, des digues, fossés d'irrigation) ou des systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Professionnels qualifiés :

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les points d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les points d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et un avis expliquant le risque d'intoxication primaire ou secondaire au anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'intoxication doit être disponible à côté des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et la zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.
- Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Les sites où l'appât est utilisé par application dans les terriers devraient être visités plus fréquemment que ceux où des boîtes à appât sécurisé sont employées.
- Appât en sachets: [pour les sachets ne pouvant être vidés : Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].
- Grains, granulés-pastilles en vrac: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

Professionnels :

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les points d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les points d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et un avis expliquant le risque d'intoxication primaire ou secondaire au anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'intoxication doit être disponible à côté des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et la zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.
- Appât en sachets: [pour les sachets ne pouvant être vidés : Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].
- Grains, granulés-pastilles en vrac: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

5.2. Mesures de gestion des risques

Professionnels qualifiés:

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations présentes sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit être fourni qu'à des utilisateurs professionnels "ayant des compétences avancées démontrées".
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf si autorisé en appâtage permanent].
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les points d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les points d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale .

Professionnels :

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'intoxication secondaire, chercher et éliminer les rongeurs morts à intervalles réguliers pendant le traitement (par exemple au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention d'infestation des rongeurs ou de surveillance des activités des rongeurs.
- Les informations présentes sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple " usage réservé aux utilisateurs professionnels").
- L'utilisation de ce produit devrait éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou notice) doit clairement recommander qu'en cas de suspicion de manque d'efficacité à la fin de traitement (c'est-à-dire que l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou appelez le service de lutte antiparasitaire.
- Ne pas laver à l'eau les points d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les points d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
 - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
- Chaque point d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison » [8002 5500].
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Gardez le produit fermé et non exposé à la lumière directe du soleil
- Stocker dans les endroits dont l'accès est interdits aux enfants, aux oiseaux, aux animaux de compagnie et aux animaux de ferme
- Durée de conservation: 2 ans.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.